



Fêtes & Cérémonies

Repas des aînés
11 novembre / Fête du Pain
Concerts
Page 2

Travaux

Chatenod
Step Vanzy - Chessenaz
Urbanisme
Page 3 & 4

Associations

Amicale Hameaux de Vanzy
Club Hirondelles
Club de fils en aiguilles
Page 5

Ecole

Semaine du goût
Voisins Vigilants !
Page 6

L'année 2017 s'est terminée avec tout son lot de contraintes et d'incertitudes pour notre commune. Les annonces faites en cette fin d'année n'envisagent rien d'encourageant pour l'avenir. Suppression de la taxe d'habitation, baisse des dotations, changement d'orientation des subventions de l'agence de l'eau, sans oublier le changement des compétences de la C.C.U.R. (Communauté des Communes Usses et Rhône) qui nous redonne la gestion du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et du terrain de foot de la Semine que nous gérerons avec les autres communes de la Semine.

Malgré tout cela, notre programme d'investissement reste chargé et sera étalé dans le temps.

Pour cette année encore, si le budget nous le permet, la priorité sera donnée aux réseaux d'eaux et à l'enfouissement des réseaux secs « Chemin du Moulin » à Mons, l'agrandissement de la salle des associations avec la création d'un WC handicapé et l'aménagement d'une cuisine. Le printemps 2018 verra la fin des travaux sur le hameau de Chatenod.

Je tiens à remercier la patience des riverains pour tous ces chamboulements.

Comme vous le verrez, à la lecture de ce bulletin, les animations ont été encore nombreuses cette année. Je remercie toutes les associations, les bénévoles, le C.A.S, et le Conseil Municipal pour leur disponibilité.

Laissez-moi vous souhaiter une bonne et heureuse année pour vous et toutes les personnes qui vous sont chères.

Votre Maire, Jean-Yves Mâchard



Modification réseau routier Vanzy : Route de Martian

De part le non respect des limitations et de la signalisation, il a été décidé de mettre cette route en sens interdit des deux côtés (sauf riverains).



FÊTES ET CÉRÉMONIES



Repas des Aînés

En ce dimanche 10 décembre 2017, accompagné de la neige, a eu lieu le traditionnel repas des Aînés organisé par les membres du C.A.S. avec la participation du Conseil Municipal et du Maire.

L'excellent repas a été préparé par Jean-Jacques Boyer et sa brigade. Tout au long de l'après midi, « Les Sainfoins » ont assuré l'animation musicale avec de nombreux chants typiques et des sketches. L'ensemble des convives ont passé quelques heures dans une ambiance chaleureuse et joyeuse.



Auberge du Pralet à Chaumont



3ème Fête du Pain

Dimanche 3 septembre a eu lieu la 3ème Fête du Pain et son vide-grenier.

Encore un énorme succès qui a drainé environ 500 visiteurs.

Cérémonies commémoratives

Cette année les cérémonies commémoratives ont eu lieu à Vanzy. Comme chaque année pour le 11 Novembre, nous avons invité nos anciens combattants à un repas très apprécié, au restaurant le Chenali à la Croisée, en présence des Maires de la Semine qui ont contribué à cet événement.



Concerts au château

Deux concerts ont eu lieu au Château de la Fléchère, l'un organisé par Madame BOESCH, la propriétaire et l'autre par la Mairie qui a reçu l'harmonie de Bellegarde sur Valserine et la Chorale « Semine en Choeur ». Pour une première, ce fut un bel engouement puisque environ deux cents personnes ont assisté à ces concerts.



TRAVAUX SUR COMMUNE



Hameau de Chatenod

L'enrobé sur la route de Chatenod a été réalisé courant octobre. Les réseaux secs sont désormais finis, il reste les branchements définitifs chez les particuliers. Les candélabres sont en cours de pose. Le démontage des anciens poteaux et lignes va suivre dans le courant de l'hiver.

Nous remercions encore les habitants de Chatenod pour leur compréhension et leur patience par rapport au désagrément occasionné lors du déroulement de l'ensemble des travaux.



Renforcement de la route de Cambochy



Sur la route de Cambochy, le ruisseau a été busé, permettant la mise en place d'un regard de raccordement.

La zone a pu être remblayée avec les déblais des travaux de Chatenod ce qui a permis de renforcer la stabilité et sécuriser la chaussée.



Station d'épuration Vanzay - Chessenaz



La step de Vanzay - Chessenaz est fonctionnelle. Sa mise en service a été réalisée en début d'automne.

Désormais le raccordement des particuliers doit être fait dans un délai maximum de deux ans. Les services de la CCUR, au pôle de la Semine, sont à votre disposition pour plus de renseignements - Tél. 04 50 77 93 55



Pont de Marsin

Vue de la remise en état du garde corps du pont de Marsin endommagé par la chute d'un arbre d'un riverain. Les travaux ont été pris en charge par leur assurance, reste environ 30% à la charge de la commune.

Le Maire rappelle que l'entretien des berges et des talus est à la charge des propriétaires.

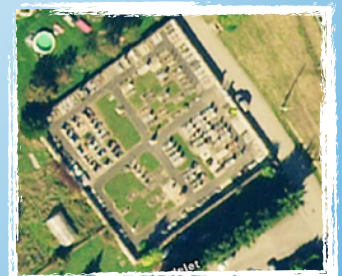
Incivilité containers:

Malgré la présence d'un point de TRI sur le parking du Château, et plusieurs containers mis à disposition, nous retrouvons régulièrement des déchets sauvages à cet emplacement.

La Mairie n'hésitera pas à entamer des poursuites à l'encontre des acteurs de ces actes.

Cimetière:

Une permanence a été réalisée entre fin octobre et début novembre 2017 par des membres du conseil. Les informations collectées permettront la mise à jour partielle du plan du cimetière.





URBANISME

Rappel des règles d'urbanisme

	Certificat d'urbanisme (CU)	Déclaration préalable (DP)	Permis de Construire (PC)
Objet	C'est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération projetée est réalisable. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation d'un projet. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme : ► CU d'information Il renseigne sur les règles d'urbanisme applicables au terrain, les limitations administratives au droit de propriété : droit de préemption, servitudes d'utilité publique, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique... Et il indique la liste des taxes et participations d'urbanisme. ► CU opérationnel En plus des informations ci-dessus, il indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et l'état des équipements publics existants ou prévus, desservant le terrain.	Elle permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance. Elle est obligatoire notamment dans les cas suivants : ► construction nouvelle (garage, dépendance...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m². ► construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m. ► construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m. ► travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (remplacement d'une fenêtre, la façade...), ► changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment. ► réalisation d'une division foncière notamment pour en détacher un ou plusieurs lots.	Il est généralement exigé pour tous les travaux de grande ampleur. Travaux créant une nouvelle construction sont celles indépendantes de tout bâtiment existant. Ces constructions doivent être précédées de la délivrance d'un PC, à l'exception : ► des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m². ► et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Un permis de construire est exigé si vos travaux : ► ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m². ► ou ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface ou l'emprise totale de la construction au-delà de 150 m².
Délai d'instruction	1 mois pour les Cu d'informations et 2 mois pour les Cu opérationnel.	1 mois, dans certains cas, le délai d'instruction peut être plus long.	2 mois, dans certains cas, le délai d'instruction peut être plus long.



La commune de Vanzy ne dispose pas de PLU, elle est réglementée par le Règlement National d'Urbanisme (RNU). Vous pouvez télécharger les cerfa sur le site de la mairie de Vanzy (www.vanzy.fr rubrique infos utiles / urbanisme).

A vos agendas: 2018

- ★ Journée citoyenne - 17 Mars 2018
- ★ Œufs de Pâques - 7 Avril 2018
- ★ Fête des Mères - 26 Mai 2018
- ★ Fête des Hameaux de Vanzy - 7 Juillet 2018
- ★ 4^{ème} Fête du Pain - 2 Septembre 2018

On compte sur vous !

ASSOCIATIONS

Amicale des Hameaux de Vanzy

Pour la 39^{ème} année, la Fête des Hameaux de Vanzy, s'est déroulée, comme à l'habitude, dans une ambiance chaleureuse et amicale. Les participants, par leur fraîcheur et leur bonne humeur, ont contribué au succès de cette manifestation. Nous remercions tous les Vanzéens et les communes voisines de nous avoir rejoints pour ce repas dansant animé par l'orchestre "Les Glanduts".

Pour l'année 2018, nous fêterons les 40 ans de notre Amicale et ce sera donc une manifestation exceptionnelle organisée sous le thème des "Irréductibles Gaulois" et animée de nouveau par les « Glanduts ». Nous vous attendons nombreux pour ce grand moment le **samedi 7 juillet 2018**.

L'Amicale souhaite à tous une Bonne et Heureuse Nouvelle Année.

Pour que perdure cette manifestation, nous accueillons toutes les "bonnes volontés" qui désireraient nous rejoindre.

Pour nous contacter : 06 74 36 23 26 (Geneviève Perles) / 06 36 58 16 18 (Elodie Magnin - La Présidente)

julien020177@aol.fr / amicaledevanzy@gmail.com



Bibliothèque

Malheureusement notre bibliothèque va fermer au vu du manque de fréquentation. Nous remercions Josiane et Josette pour leur disponibilité. Nous réfléchissons à une autre solution afin de mettre à disposition les livres.

Club des hirondelles

Le club des Hirondelles de Vanzy existe depuis 22 ans. L'assiduité et la bonne humeur de tous ses membres participent à sa bonne marche. Jeux sympa : belote, tarot, scrabble, etc, sans oublier le goûter de 15h, sont apportés par tous. A la reprise à l'automne, nous organisons un repas « grenouilles » et fin juin un pique-nique (abrité).

Deux nouveaux adhérents se sont inscrits cette année et je rappelle que le club est ouvert à tous, tous les 15 jours, le jeudi à 14h30 dans la salle des associations de la mairie (bien chauffée l'hiver - Merci).

Avec tristesse nous déplorons le départ de deux anciennes pour qui, le club comptait beaucoup.

La Présidente, Francisod J.

Club de fils en aiguilles



Depuis la rentrée de septembre 2017, nous sommes 14 adhérentes qui se retrouvent le vendredi après-midi de 14h à 17h dans la salle des associations à la mairie de Vanzy. Nous tricotons, crocheton, brodons, cousons... et surtout bavardons. Tout cela dans la bonne humeur avec des échanges de projets, de modèles, etc. Durant l'année 2017 nous avons été présentes pour la journée des associations à Vanzy. Nous avons participé au téléthon avec la vente de bonnets que nous avons tricoté avec plaisir. Deux à trois fois dans l'année nous nous réunissons pour bricoler en partageant un bon repas.

Pour 2018 il est déjà prévu que certaines d'entre nous iront à Paris en février, visiter le salon "l'aiguille en fête". D'autres en avril iront dans le Beaujolais voir une exposition de patchwork. Une journée de bricolage de pâques sera organisée en mars.

Nous ne manquons pas d'envie ni de motivation pour explorer des nouveautés, alors si le cœur vous en dit il n'est pas trop tard pour nous rejoindre. Dans l'équipe il y aura toujours quelqu'un de disponible pour vous apprendre une technique qui vous intéresse. Alors peut-être à bientôt un vendredi de 14h à 17h.

Nathalie



ECOLE

La semaine du goût

A l'occasion de la semaine du goût, nos enfants ont eu la visite des fournisseurs locaux qui leur ont fait découvrir les produits fabriqués « maison », qu'ils ont l'occasion de manger toute l'année.

- * Des fromages de chèvre du GAEC Bémol de Moisy
- * Patrick de la boucherie de Frangy
- * Les produits Bio de la Ferme du Crêt Joli à Minzier
- * Les yaourts du GAEC la forêt du Rhône à Clarafond-Arcine
- * Les légumes du CREDO à Bellegarde sur Valserine
- * Le pain du Moulin de Paiou à Chêne en Semine



VOISINS VIGILANTS



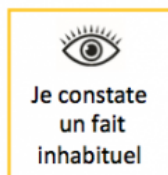
Vanzey est Mairie Vigilante !

En France, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. La recrudescence des cambriolages sur le territoire « Usses et Rhône » doit nous inciter à la vigilance. C'est pour cela que nous devons vous rappeler que la commune a mis en place depuis 3 ans le dispositif « **VOISINS VIGILANTS** »

Ce dispositif est l'occasion de créer des liens privilégiés entre Mairie, Gendarmerie et Voisins Vigilants. Devenir Voisin Vigilant, c'est avant tout aller vers l'autre et créer de véritables liens de voisinage.

La plateforme Voisins Vigilants est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier afin de lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rendre sur la plateforme ou en Mairie.



J'ALERTE



En envoyant
un SMS gratuit
au **06 47 49 26 26**

OU



En utilisant
la plateforme
voisinsvigilants.org

ETAT CIVIL 2017

Naissances



15 Avril 2017

MENEZ Nathan

25 Mai 2017

VILLEGAS Morgan

18 Juillet 2017

CLICQ Nathan

9 Décembre 2017

LEPESTEUR Clément

Mariage



30 Mai 2017

GABELLON Nicolas et JACQUEMOUD Maryse

Décès



14 Mai 2017

GROS-GAUDENIER Jacqueline

28 Septembre 2017

LALOY Ida

25 Octobre 2017

MARMONNIER Raymond